



Nelle série N°139

septembre 2015

# FSU 93 infos

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire  
de Seine Saint Denis

## L'HEURE EST AUX MOBILISATIONS

8 octobre à Paris

(CGT - FO - FSU - Solidaires) :

Contre la remise en cause du statut des fonctionnaires, la casse du code du travail, les dérèglementations, les cadeaux au patronat.



30 septembre, vers la Préfecture :

Pour le maintien des bourses du travail

**Dossier : Préparation du congrès de la FSU 93,  
appels à candidatures**

# DEFENDRE LES BOURSES DU TRAVAIL



FSU 93



Bobigny le, lundi 7 septembre 2015.

Les organisations syndicales de Seine-Saint-Denis sont confrontées à une offensive sans précédent contre les Bourses du Travail. Au Blanc-Mesnil, à Bobigny, à Saint-Ouen ..., avec plus ou moins de véhémence, les hébergements syndicaux sont remis en cause. L'hébergement des antennes syndicales date de la création des Bourses du Travail à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Leurs missions se sont enrichies avec le temps, initialement lieux d'informations, d'éducation populaire, d'organisation des solidarités, elles se sont aujourd'hui étendues au dialogue social territorial avec les pouvoirs publics et le patronat. Les activités déployées dans les Bourses du travail contribuent ainsi à l'intérêt général et nul ne conteste leurs visées sociales.

Le maillage des Bourses du Travail, en Seine-Saint -Denis, territoire populaire dont la population est lourdement touchée par les effets de la « crise » offre un service gratuit dévolu à la défense et à l'accès aux droits, particulièrement utile aux populations en ces temps de crise sociale.

Le fait qu'un certain nombre de décideurs publics reconnaissent l'utilité et l'ancrage des Bourses du travail sur leur territoire, en participant, par exemple à leur développement, comme c'est le cas à Villetaneuse , Noisy le Grand, Stains, Aubervilliers... rend d'autant plus scandaleux les traitements totalement contraires que nous dénonçons dans d'autres villes.

Par ailleurs, un rapport de l'inspection Générale des Affaires Sociales, commandé par le ministère du travail, préconise de « consolider l'usage de la mise à disposition des locaux dans la loi selon les principes suivants : les collectivités pourvoient au logement des syndicats interprofessionnels (affiliés à une confédération ou une union nationale) qui en font la demande. Les frais, loyers et charges donneraient lieu pour l'occupant à la gratuité ou exonération. Ils pourront être financés par subvention des collectivités territoriales... »

Ce rapport met en évidence une reconnaissance accrue du rôle et des missions des Unions Locales et l'expérience démontre qu'elles sont par ailleurs de formidables vecteurs de lien social, chose ô combien importante au vu des fractures de notre société.

Les Bourses du Travail sont un véritable bien commun, que nous n'acceptons pas de voir indûment attaqué pour des motifs très éloignés des intérêts des salariés, des jeunes, des retraités, des chômeurs, des précaires, à qui elles sont destinées. Pour porter l'exigence du maintien et du développement des hébergements des organisations syndicales, les organisations syndicales départementales en appellent aux autorités de l'Etat afin qu'elles se saisissent de ces situations.

**Pour faire entendre cette demande avec force, une mobilisation aura lieu le 30 septembre. Un cortège de voitures convergera vers la préfecture du 93, où une audience sera sollicitée auprès du Préfet.**

### Une nouvelle rentrée scolaire, de nouvelles perspectives ?

**A**près un été ponctué par l'incapacité de l'Europe et de la France à se positionner sur la question des migrants, la démonstration d'une Europe dominée par une oligarchie financière a de nouveau été faite. Nous sommes très loin de l'Europe sociale pour laquelle nous œuvrons avec une harmonisation des droits des salariés afin d'éviter les mises en concurrence qui n'ont pour objectif que de contraindre les uns et les autres à faire reculer leur protection sociale.

C'est dans ce climat déjà tendu que le ministre des finances participe aux "Universités d'été du MEDEF" et met en cause quelques jours plus tard la pérennité du statut des fonctionnaires.

Impossible d'accepter cela à la veille des "Journées du Patrimoine", car le service public et ses agents, **C'EST NOTRE PATRIMOINE !**

Un patrimoine mis en danger en permanence par les choix de politiques austéritaires, dont le seul objectif est de répondre favorablement aux injonctions bruxelloises qui comme en Grèce ne conduisent qu'à l'asphyxie économique.

Pour mieux cacher cette réalité, le gouvernement a choisi la surexposition médiatique en cette rentrée scolaire. La ministre de l'Éducation Nationale a multiplié les déclarations en faisant référence à la Seine Saint Denis, évoquant une rentrée scolaire réussie. Mais derrière le rideau médiatique, la situation est bien différente : la crise du remplacement ne tardera pas à poindre, la moyenne du nombre d'élèves par classe reste supérieure à la moyenne nationale, la scolarisation des enfants de moins de trois ans reste de l'ordre de 3%, les enseignements d'EPS se déroulent dans des conditions insatisfaisantes par manque d'installations sportives notamment en raison de leur utilisation pour les temps d'activités périscolaires, et un lycée n'a pu faire sa rentrée la première semaine de septembre.

Pourtant nous le savons tous, pour remédier à cela, d'autres choix sont possibles en sortant des politiques d'austérité. Un plan de développement de la Seine Saint Denis est nécessaire, mettant en cohérence les évolutions du territoire, les investissements pour un service public de qualité et les budgets des collectivités territoriales, dans une réelle concertation ne laissant pas place à des "Opérations d'intérêt National" qui privent les citoyens de la réflexion sur l'évolution de leur territoire.

Dans le même temps, nous devons défendre sans relâche tous les lieux de soutien et de conseil des salariés que sont les "Bourses du travail", mises à mal par la suppression de leurs subventions et de leurs locaux dans plusieurs villes du département. Ces lieux, pour lesquels nous interpellons Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis le 30 septembre, sont les lieux où nous préparons les prochaines mobilisations afin d'exiger le respect des droits des salariés, d'exiger une revalorisation salariale rapide qui ne soit pas basée sur des indemnités mais sur le régime indiciaire avec le dégel du point d'indice, d'exiger l'augmentation des pensions des retraités, d'exiger les moyens de remplir nos missions dans de bonnes conditions humaines et matérielles.

C'est avec un esprit combatif, de défense de nos droits et de lutte pour l'amélioration de nos conditions de travail que je vous invite à participer activement aux mobilisations interprofessionnelles du 8 Octobre prochain.

**Didier Broch**  
Secrétaire général



# 1<sup>ER</sup> DEGRÉ : QU'EST-CE QU'UNE RENTRÉE "RÉUSSIE" ?

**L**a rentrée 2015 dans les écoles de Seine-Saint-Denis s'est déroulée sous "haute surveillance".

En 2014, du fait des postes vacants, un millier d'élèves dont 500 à Saint-Denis n'avaient pas eu d'enseignant le jour de la rentrée des classes : cette année une opération de vigilance citoyenne a été organisée sous l'égide de la mairie de Saint-Denis, en associant enseignants, parents d'élèves et élus de la ville, afin qu'aucun élève de cette ville n'ait à retourner chez lui ce premier jour de classe. De manière générale, le département tout entier a fait l'objet d'une attention particulière, de la part du ministère comme des médias ! Si la rentrée 2015 s'est déroulée sans incident majeur, c'est au final grâce à une **mobilisation sans précédent des services de la DSDEN, mais aussi des enseignants** qui ont fait remonter tous les problèmes d'affectation dès la pré-rentrée et qui ont " pris sur eux " pour que tout se passe bien : changement de jours de temps partiels, " étayage " de plusieurs stagiaires, débutants et contractuels parfois dans une même équipe, etc.

Mais à quel prix s'est-elle faite, cette rentrée " réussie " ? Car **elle a eu un coût humain très lourd**, dont la ministre s'est bien gardée de parler lors de son passage à l'élémentaire Césaire de Saint-Denis le 8 septembre : 435 collègues n'ont pas eu leur EXEAT, bien que certains soient éloignés de leur famille depuis plusieurs années. Et 27 collègues en très grande difficulté, reconnus travailleurs handicapés par la MDPH pour certains, n'ont pas eu l'allègement de service dont ils avaient besoin... Pour le SNUipp-FSU 93, ce choix de l'institution est d'autant moins acceptable que 157 personnes sur la liste complémentaire du concours supplémentaire de l'académie de Créteil n'ont pas été recrutées. C'est ce que nous avons dit au conseiller de la ministre qui nous a reçus le 8 septembre. C'est ce que le secrétaire général du SNUipp a demandé encore une fois à la ministre dans un courrier du 14 septembre. **C'est ce que nous allons continuer d'exiger tant que la liste complémentaire n'aura pas été épuisée.**

Et si le 1er jour de l'année s'est déroulé sans problème visible, les semaines qui viennent promettent d'être plus difficiles : malgré le recrutement de 2 à 300 contractuels, **le remplacement des congés maladie et maternité s'avèrera très rapidement problématique.** Dès le CTSD de rentrée, le DASEN annonçait qu'il n'y avait plus que 50% du potentiel de remplacement disponible, après couverture des postes vacants et des premiers congés longs...

Les CTSD du 4 et du 11 septembre ont également été difficiles : si des annulations de fermeture de classe et des ouvertures ont pu être obtenues suite à des mobilisations, à Tremblay, Blanc-Mesnil, Montreuil ou Saint-Denis, **de nombreuses écoles restent au-des-**

**sus des seuils d'ouverture de classes du département.** Une école maternelle a même subi une fermeture de classe le 11 septembre, sans qu'aucun élément n'ait été donné aux organisations syndicales avant le CTSD, et alors même que cette école dépasse les seuils après fermeture : cette situation a été dénoncée de manière unitaire au CTSD, comme un message d'insécurité envoyé à toutes les écoles du département. **Le SNUipp-FSU 93 vient de lancer une opération " vérité " sur l'état réel des effectifs après cette rentrée** : nous allons faire la démonstration qu'une dotation très conséquente en postes est indispensable pour la prochaine rentrée en Seine-Saint-Denis si l'on ne veut pas que la moyenne d'élèves par classe du département continue d'être supérieure à la moyenne nationale !

Enfin, **l'intersyndicale de l'ESPE de Créteil dénonce le fait que de la maternelle au lycée, des centaines de professeurs stagiaires nouvellement recrutés ne pourront recevoir la formation qui leur est due.** Il manque en effet le financement 19000 heures du côté de l'ESPE ; du côté des maîtres-formateurs du 1er degré le rectorat tente de contraindre 23 collègues de Seine-et-Marne de venir suivre certains des 1200 stagiaires du 1er degré de Seine-Saint-Denis. Si nous avons approuvé l'augmentation des recrutements dans l'académie, notamment par la création du concours supplémentaire, le SNUipp-FSU avait demandé d'emblée que des mesures soient prises pour accroître le potentiel de formation de l'académie et du département. Nous serons aux côtés de nos collègues formateurs comme des stagiaires dans les semaines qui viennent pour les mobilisations qui ne manqueront pas de se développer !

Le défenseur des droits a confirmé cet été que les enfants de Saint-Denis avaient subi une " rupture du principe à valeur constitutionnelle d'égalité des usagers devant le service public ". **Pour l'anniversaire des " 9 mesures " de la ministre pour les écoles de Seine-Saint-Denis, le SNUipp-FSU 93 appelle les enseignants du département à faire connaître les besoins des écoles, pour que la prochaine dotation soit enfin à la hauteur des besoins !** Entre septembre et décembre, nous sommes dans la période du débat budgétaire. Respect des seuils, remplacement, RASED, " plus de maîtres que de classes ", scolarisation en maternelle, postes de formateurs, scolarisation des élèves handicapés... : **le 8 octobre notamment, les enseignants du 1er degré vont se faire entendre pour qu'au-delà de l'affichage et des annonces, la ministre fasse son travail en Seine-Saint-Denis.**

**Tous ensemble, nous allons faire en sorte que la rentrée 2016 soit réellement une rentrée... réussie !**

**Rachel Schneider,**  
secrétaire départementale du SNUipp-FSU 93

# RÉFORME DU COLLÈGE : OPPOSITION FORTE DE LA PROFESSION !

**A**près deux premières actions de grève, près de **40% des professeurs du second degré de Seine-Saint-Denis ont fait grève le 17 septembre 2015 pour exiger le retrait de la réforme du collège et la réouverture de négociations**. La question des modalités des suites de l'action sont posées.

## La réforme du collège 2016 : attaque contre les disciplines et autonomie du chef d'établissement.

Pour répondre à la soi-disant crise du collège unique, le gouvernement a publié une réforme du collège qui recycle en les développant les principes de la réforme du lycée.

La ministre a présenté une réforme qui amène à penser que le cours disciplinaire est la cause de tous les problèmes du collège. En effet, pour résoudre les difficultés de nos élèves, on leur retire 20% de leurs heures d'enseignement pour les remplacer par toute une série de dispositifs dont la pertinence peut être discutée, lorsque l'on sait ce qui se passe en lycée. On met en place un accompagnement personnalisé qui se fera très souvent en classe entière, et des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), qui sont présentés comme la solution-miracle. Ces EPI ne résoudront en rien la grande difficulté : **pour le SNES, l'interdisciplinarité ne peut avoir un sens que lorsque les bases sont déjà maîtrisées**. Elle peut être très positive pour les élèves, mais certainement pas pour aider les élèves les plus en difficulté.

Et encore une fois, la ministre considère que la solution-miracle viendra par le chef d'établissement, qui va être en charge de mener la répartition de ces moyens. En effet, les EPI et l'AP seront répartis par le CA, après avis d'un conseil pédagogique nommé entièrement par le chef. **Le SNES-FSU n'a jamais accepté l'idée que le collège souffrait d'un problème de gouvernance qu'il faudrait résoudre en donnant uniquement de nouveaux pouvoirs aux chefs**. Cette stratégie vise uniquement à diviser les collègues. Elle permet aussi de détourner la colère des personnels, des parents et des élèves vers les chefs plutôt que vers le DASEN, le Rectorat ou le ministère. On transfère ainsi les conflits sociaux, mais on ne règle rien sur le fond.

## D'autres solutions existent, le SNES-FSU en propose !

**La question de la crise du collège doit être traitée**. Les collègues nous disent souvent les difficultés qu'ils rencontrent et leur volonté de voir le collège évoluer. Cependant, ils refusent de voir en même temps des conditions de travail se dégrader sans cesse, la

charge de travail croître, des enseignements et des projets disparaître, des effectifs par classe augmenter et des chefs devenir de plus en plus pesants dans la vie quotidienne au travail.

Le SNES-FSU 93 défend depuis 2013, avec l'ensemble de l'intersyndicale 93 de l'éducation, l'idée d'un plan de développement pour l'éducation en Seine-Saint-Denis. Ce plan contient des idées que l'on pourrait appliquer à tout le territoire national. Nous exigeons des effectifs par classe réduits, des dédoublements avec de petits effectifs permettant de travailler réellement avec les élèves les plus en difficulté. Nous souhaitons que les collèges soient dotés de toutes les catégories de personnels pour permettre un suivi efficace d'élèves en grande difficulté (COPsys, infirmiers et médecins, assistants sociaux, CPE et surveillants). Nous souhaitons que les chefs d'établissement aient pour mission de gérer les établissements pour permettre aux collègues d'exercer dans de bonnes conditions leur liberté pédagogique, dans un cadre national clairement défini, avec des moyens supplémentaires pour traiter la difficulté scolaire.

**Le SNES-FSU a donc de nombreuses propositions à faire valoir**, venues tout droit des salles des professeurs, de nos collègues qui sont sur le terrain. Il reste à leur côté pour exiger une autre réforme du collège et un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis.

## Quelles suites à la mobilisation ?

Après trois journées de grève, dont une journée majoritaire en mai dernier, le gouvernement n'a toujours pas cédé. L'intersyndicale nationale appelle maintenant à une journée de manifestation nationale à Paris, le samedi 10 octobre, pour permettre aux enseignant-e-s de manifester avec les parents et l'ensemble des citoyens qui souhaitent s'opposer à ce nouveau projet régressif.

Pendant, il devient maintenant nécessaire de construire un plan d'action offensif pour faire céder le gouvernement. Plusieurs idées ont pu émerger dans les assemblées générales ces dernières semaines. Certains établissements proposent maintenant d'agir en boycottant la mise en place de la réforme, que ce soit les formations ou les réunions visant à mettre en place AP et EPI. D'autres appellent à de nouvelles journées de grève. Enfin, quelques établissements évoquent la construction d'une grève reconductible.

**Pour se mandater convenablement, le SNES-FSU 93 consulte les S1 et proposera bientôt, dans les instances nationales du SNES-FSU, un plan d'action reprenant les propositions des collègues et visant à faire abroger cette réforme inacceptable**.

Mathieu Logothetis

# MISE EN PLACE DU DISPOSITIF REP+ : QUEL PREMIER BILAN ?

**E**n cette rentrée, après six établissements préfigurateurs en 2014, ce sont 27 collèges qui se retrouvent classés REP+. Quelle situation actuellement ? Comment s'organiser pour lutter ?

## Quelles sont les logiques du dispositif REP+ ?

Dans l'esprit du gouvernement, le dispositif REP+ visait à remplacer le système ECLAIR en favorisant plutôt une politique d'établissement. Il supprime et remplace tous les autres classements qui existait précédemment. Les 27 collèges classés le sont pour quatre ans et seront évalués durant cette période, sans que l'on sache encore très bien selon quelles modalités.

Pour les collègues, les changements sont importants. Tout d'abord, ils toucheront une indemnité REP+ augmentée de 100%. De plus, ils bénéficient d'une pondération de 0,1 par heure faite sur leur service. Un collègue certifié à plein temps devrait donc normalement faire cours 16h30, et bénéficier d'une pondération de 1,65 pour arriver à un service de 18h.

Pour le SNES-FSU, ces mesures reconnaissent la difficulté particulière de l'enseignement dans ces établissements. Il s'agit d'une valorisation forte des collègues qui s'engagent dans ces collèges.

## En réalité, une application des textes au bon gré des chefs d'établissement.

Malheureusement, le département n'a pas reçu les moyens pour financer cette pondération. Par conséquent, pour payer ces heures, la DSDEN a dû puiser dans tous les moyens qui restaient des dispositifs précédents de l'éducation prioritaire, comme les dotations ZEP. Par conséquent, la mise en place de la pondération va aboutir, dans le 93, à une baisse des heures devant élèves.

D'autre part, les chefs d'établissement ont parfois transformé la pondération en un système permettant d'imposer aux collègues un temps de concertation contraint, avec apparition de plages-horaires dans les services, réunions imposées et listes d'émargement. Cette concertation, que nous revendiquons depuis longtemps, devient donc un temps récupéré par la hiérarchie. La DSDEN s'est refusée à fixer un cadre contraignant aux établissements.



## Une seule solution : mobilisation collective et rapports de force.

Le droit reste flou sur ces questions et ne protège pas réellement chaque collègue individuellement. Si la circulaire précise que le temps de concertation n'a pas vocation à être décompté, elle ne dit rien de la manière dont les chefs doivent s'y prendre. Interpellée à plusieurs reprises lors des comités techniques par le SNES, la DSDEN a reconnu qu'il ne fallait pas aller trop loin mais a rappelé à plusieurs reprises qu'elle n'hésiterait pas à sanctionner des collègues qui refuseraient de participer systématiquement à la concertation.

Le SNES-FSU considère que l'administration dévoie un dispositif visant à reconnaître la difficulté du métier. Pour nous, les choses sont claires : la pondération permet de libérer du temps et il est hors de question de voir ce moment récupérer par les chefs d'établissement. Grâce à des mobilisations collectives et aux conseils de notre syndicat, certains établissements ont obtenu une application beaucoup plus favorable de la circulaire REP+. En particulier, ils ont obtenu des plages-horaires libres, sans inscription dans les emplois du temps et sans remontée systématique à la hiérarchie de compte-rendus.

Le SNES-FSU 93 considère que cette question est importante et apporte tout son soutien aux collègues. Il a participé à un premier conseil syndical en juin 2015 et a réuni une nouvelle fois ses S1 en septembre 2015. Il se tient au côté des collègues et exige l'application la plus favorable de cette réforme. Nous appelons tous les S1 en difficulté à s'adresser à nous pour recevoir du soutien et coordonner les luttes entre tous les établissements REP+ du département.

**Mathieu Logothetis**

## **PRÉPARATION DU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL 2016**



### **Les Statuts :**

Lors de sa création en 1993, la FSU a fait le choix de se structurer sur la base de ses 3 composantes fondamentales : les syndicats nationaux (le métier), les sections départementales (le local), les courants de pensée (ou tendances). Chacune de ces composantes est donc représentée dans les instances de la fédération. Au niveau départemental (niveau d'organisation de base de la fédération), la section FSU est dirigée par un Conseil délibératif (CDFD ; Conseil Délibératif Fédéral Départemental), composé à parts égales de représentants-es des syndicats nationaux de la FSU existant dans le département et de représentants-es des tendances. En Seine Saint Denis, il est de 60 membres. La répartition entre Syndicats Nationaux est calculée en fonction du nombre de syndiqués-es. Pour la partie courants de pensée, nous avons choisi l'élection à la proportionnelle par les svndiqués-es.

### **Pourquoi un tel système ?**

La FSU se veut une organisation démocratique, pluraliste, indépendante et unitaire, dans laquelle dans laquelle ce sont les syndiqués-es qui déterminent les orientations de leur fédération. Les fondateurs de la FSU ont estimé que la meilleure méthode pour que ces principes soient véritablement mis en œuvre était de permettre à ceux qui le veulent de présenter des listes de candidats-es fondées sur une orientation syndicale. Ainsi chacun peut choisir en toute connaissance de cause pour qui il vote, et toutes les grandes tendances du syndicalisme français peuvent coexister dans la même organisation. C'est là une des richesses de notre syndicalisme. C'est aussi ce qui en fait la force. L'expérience montre que le système est efficace : il a permis de faire de la FSU , en quelques années, l'organisation la plus représentative de nos professions.

### **Préparer le congrès départemental.**

C'est les 20 et 21 janvier prochain que se tiendra le congrès départemental de la FSU 93, préparant le congrès national qui se tiendra du 1er au 5 février. Comme nous aurons aussi à voter pour des listes nationales, nous avons aligné le calendrier départemental sur le calendrier national afin de proposer une seule période de vote du 5 au 26 novembre 2015. C'est la raison pour laquelle les courants de pensée s'adressent à vous aujourd'hui. Quel que soit le mode d'organisation interne à chaque syndicat national (avec ou sans tendances), chaque adhérent-e peut se présenter sur une liste au niveau fédéral, et/ou voter pour la tendance de son choix.

## **APPEL À CANDIDATURE UNITÉ ET ACTION 93**

### **Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale :**

La période que nous vivons pose la question de la redistribution des richesses pour répondre aux besoins de la population, pour plus de justice sociale ! Les politiques budgétaires, qui répondent aux injonctions européennes, ne sont pas acceptables et nous dénonçons les engagements européens de la France en matière d'austérité. Nos mobilisations s'inscrivent dans tous les combats contre les inégalités et les injustices (sans papiers, Roms...), contre la précarité. Nous nous inscrivons dans les batailles unitaires pour l'emploi, pour une société plus égalitaire et porteuse d'avenir avec des services publics renforcés.

### **Pour un syndicalisme revendicatif et force de propositions :**

Faire progresser la situation des salariés, transformer la société, nécessite de construire des actions collectives. Notre force dans l'action est notre capacité à représenter le plus grand nombre par notre présence permanente dans les situations de tension. Nous avons vocation à proposer, débattre, agir ensemble dans des cadres unitaires et majoritaires pour gagner contre la précarité, pour la revalorisation des salaires, pour une protection sociale de haut niveau pour tous. C'est notre conception du syndicalisme.

Concernant le système éducatif, nous sommes déterminés à obtenir un "plan de développement" pour la Seine Saint Denis. Nous considérons que les enfants de ce département sont "tous capables", et nous ne voulons pas d'une éducation au rabais dans notre territoire où les besoins sont énormes. Ce plan de développement doit rompre avec la logique de décentralisation et de nouveaux transferts de charges aux collectivités. Pour l'obtenir, nous envisageons toutes les formes d'action possible (grève, manifestations, campagnes d'opinion, pétitions...), dans le cadre le plus unitaire.

Notre action s'envisage aussi dans un cadre national. En conséquence, nous agissons à tous les niveaux de notre fédération pour construire des actions nationales contre l'austérité, pour une revalorisation des salaires et des pensions, contre les réformes régressives (rythmes scolaires, statuts, réforme du collège). Nous considérons que la satisfaction des revendications des personnels doit être la préoccupation constante de notre fédération.

Agissons ensemble pour obtenir les moyens nécessaires pour une réussite de haut niveau pour tous, avec des programmes élaborés nationalement dans la négociation avec les professionnels de terrain.

*Si vous souhaitez nous rejoindre, Contactez nous : [UAFSU93@gmail.com](mailto:UAFSU93@gmail.com)*

---

## **APPEL À CANDIDATURE EMANCIPATION**

### **Contre une telle politique et pour les luttes, combattre les renoncements dans le FSU**

Un pouvoir au service des patrons, contre le monde du travail

Hollande et ses gouvernements servent le capitalisme mondialisé, contre les travailleuses et les catégories les plus fragiles (chômeurEs, jeunes, migrantEs...). Leur politique rétrograde de cadeaux aux patrons (50 milliards du pacte de responsabilité, loi Macron) entraîne : suppressions de postes, licenciements et conditions de travail étouffantes ; attaques du code du Travail et de la Sécu ; refonte des régions avec les lois et décrets pour imposer mobilité, télétravail, intérim ; casse des services publics dont l'EN ("rythmes", éduc prioritaire, collège, regroupement d'universités)... Même les libertés fondamentales sont mises à mal (droit de grève, de manifester, de s'exprimer, flicage, projet de loi sur l'immigration, traque des Roms et des migrantEs dont beaucoup ont été chassés par les "opérations" de l'impérialisme français).

La direction FSU, au lieu de soutenir les luttes, opte pour l'accord PPCR

Face à cette offensive, la direction de la FSU nationale, le plus souvent suivie par celle de la FSU départemental, de même majorité (Unité et Action alliée à Ecole Emancipée) n'a pas soutenu les personnels en lutte, privilégiant les journées d'action sans perspectives. Et refusant de faire converger, dans la FSU et à l'extérieur, les luttes sur l'éducation prioritaire, contre les rythmes, la précarité, la réforme des statuts et du collège, le RIFSEEP, les bas salaires à Paris 8 ... Sans tenter de construire des rapports de force, elle a préféré s'investir dans les innombrables concertations du dialogue social. Sur l'accord PPCR elle a cautionné le chantage gouvernemental au replâtrage des grilles et à un RdV salarial aussi maigres qu'aléatoires, en échange d'un paquet cadeau d'attaques contre le statut général de la FP...

Si vous êtes en désaccord avec cette évolution de la FSU, réagissez !

Émancipation, qui a combattu contre la signature du protocole, vous propose de défendre avec elle, sur le terrain et dans la FSU, l'indépendance syndicale, des augmentations uniformes des salaires (400 € pour touTEs, pas de salaires à moins de 1700 €), le réemploi et la titularisation immédiate et sans condition des précaires, le refus de l'intérim FP. Les luttes, démocratiquement contrôlées par des AG souveraines, que les syndicats doivent impulser et/ou rejoindre, restent la meilleure garantie contre l'offensive du pouvoir, et les renoncements syndicaux...

Venez en discuter le samedi 7 octobre à 14 h, 8 impasse Crozatier 75012 et rejoignez notre liste.

*Contact er@emancipation.fr Site : [www.emancipation.fr](http://www.emancipation.fr)*



## **APPEL À CANDIDATURE ECOLE EMANCIPEE**

**Défendons ensemble une orientation combative,  
rejoignez la liste à l'initiative de l'ÉE 93 !**

Comme partout en Europe, le gouvernement Valls accélère : attaques contre les salarié-e-s du privé avec la loi Macron, fermetures et privatisation de services publics, réforme territoriale, remise en cause des 35h, gel prolongé du point d'indice... Les Roms, les musulmans et les migrants continuent à subir des politiques racistes et inhumaines qui servent les thèses ignobles du Front National.

Dans le 93, la situation sociale est alarmante : manque d'enseignant-e-s, pénurie de postes médico-sociaux et d'éducateurs-trices, expulsion des Roms, contrôles au faciès, fermetures de services hospitaliers, diminution du nombre de territoriaux.

Face à toutes ces régressions, il est indispensable de construire un rapport de forces pour obtenir des victoires sociales. Notre conception d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale va de pair avec notre présence au plus près des collègues pour résoudre leurs problèmes quotidiens et auprès des usagers et des élèves (notamment dans RESF). Les militant-e-s de l'ÉE (École Émancipée) sont surtout investi-e-s à tous les niveaux des syndicats et de la fédération.

Nous nous efforçons de faire vivre le débat démocratique et la prise de décision collective et sommes particulièrement attaché-e-s au fonctionnement fédéral de la FSU. De fait, les tendances permettent l'expression du pluralisme, facteur essentiel à l'élaboration de l'orientation de la FSU. Alors que le taux de syndicalisation est faible, il nous faut faire évoluer nos pratiques et faciliter l'intégration de celles et ceux qui souhaitent s'investir. Dans cette optique, la parité nous apparaît comme un enjeu essentiel.

En période de mobilisation, nous considérons qu'une de nos tâches prioritaires est de donner les moyens aux personnels de s'organiser en impulsant des assemblées générales de grévistes ou des collectifs unitaires. C'est pour nous un élément clé pour gagner.

Dans le 93, comme ailleurs, nous sommes moteurs dans la construction des luttes face aux attaques contre nos conditions de travail. C'est par la mobilisation et la grève que nous obtiendrons les moyens de rassembler pour transformer les services publics et la société.

Dans le climat social et politique actuel, les militant-e-s de l'ÉE 93 invitent tou-te-s celles et ceux qui partagent ces valeurs et veulent défendre cette orientation à rejoindre la liste de l'ÉE pour le congrès de la FSU 93 ! Rejoignez la liste à l'initiative de l'ÉE (École Émancipée) !

Contact : [eefsu93@gmail.com](mailto:eefsu93@gmail.com)

## **APPEL À CANDIDATURE FRONT UNIQUE**

**POUR QUE LA FSU ROMPE AVEC LE GOUVERNEMENT HOLLANDE-VALLS-MACRON-PINEL**

Contre le vote de 2012, ce gouvernement continue et aggrave la politique de Sarkozy

- Contre les réfugiés : CRS et barbelés à Calais
- Au nom de l'impérialisme français : guerre au Mali, en RCA, en Irak et maintenant en Syrie
- Contre le peuple grec : imposition d'un troisième mémorandum affameur

En France même : offensive combinée contre le droit du travail et le statut de la Fonction Publique (accord PPCR). Dans l'enseignement : casse de l'École publique et des statuts enseignants (rythmes scolaires, liquidation décrets de 50, contre-réforme du collège)

La direction de la FSU n'a cessé de soutenir la politique gouvernementale

"Concertation" avec les "partenaires sociaux", "conférences sociales" : pour faire passer leurs attaques, gouvernement et MEDEF ont une méthode : le dialogue social. Or non seulement la direction de la FSU ne rompt pas ce dialogue mortifère mais elle ne cesse d'en redemander !

Elle fait des discours contre "les politiques d'austérité", mais là où sa responsabilité est engagée, elle soutient la politique du gouvernement : soutien à une "bonne" réforme des rythmes scolaires, à la liquidation des décrets de 50, et aujourd'hui, bataille effrénée pour la signature de l'accord PPCR FP.

Accord PPCR : attaque majeure contre le statut de la Fonction Publique

Au nom de "contreparties salariales" dont l'essentiel commencerait... après 2017, cet accord a pour maître-mot : mobilité. Il organise les énormes restructurations prévues par les différentes lois (réforme territoriale, loi Touraine). Plus de 10 000 fonctionnaires territoriaux seront touchés par une mobilité géographique ou fonctionnelle dans les mois qui viennent !

Jusqu'au bout, Front Unique combat pour que la FSU ne signe pas

Réforme du collège : face à une réforme destructrice, la FSU doit organiser l'affrontement avec le gouvernement

En réponse à l'indignation des enseignants, les dirigeants du SNES et de la FSU ont dû se prononcer pour le retrait de la réforme. Mais sa publication du décret au soir du 19 mai l'indique : pour que cette réforme soit retirée, il faut affronter réellement le gouvernement. Non par un appel à une troisième grève de 24 heures, avec promenade à Paris un week-end, mais par le rassemblement de toute la profession au ministère, quand il est ouvert, avec appel à la grève pour s'y rendre ! Soutenez ce combat en étant candidat sur la liste FU départementale. Contact : [jgorce@yahoo.fr](mailto:jgorce@yahoo.fr)

## **APPEL À CANDIDATURE URIS**

### **UNITE REVENDICATIONS INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)**

QUE CONTIENT LE PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES CARRIERES ET LES SALAIRES (PPCR) ?

Le projet comporte une clause prévoyant d'examiner la revalorisation du point d'indice" au vu des indicateurs économiques". Cela signifie : le gel du point d'indice au moins jusqu'au 1er janvier 2017.

Mais l'essentiel de ce projet d'accord réside dans : " Fusion des corps ", " règles de mobilité simplifiées" . Il s'agit ainsi de faciliter la mobilité des personnels entre les trois versants de la fonction publique et donc les suppressions de postes.

Nous ne comprenons pas la décision prise par la FSU le 16 septembre de signer cet accord.

**UNE SEULE ORIENTATION SYNDICALE EST POSSIBLE : LA DEFENSE DE NOTRE STATUT, LA GREVE POUR LES REVENDICATIONS, POUR L'ABROGATION DE LA REFORME DU COLLEGE**

L'intersyndicale du second degré a décidé d'une grève pour l'abrogation de la réforme du collège le 17 septembre. Nous nous en félicitons. Mais cela ne pose-t-il pas la question de la grève, et pas seulement d'une grève de 24 h, pas seulement du second degré, jusqu'au recul de la ministre ? Cela ne pose-t-il pas la question de la grève contre la réforme territoriale qui met en péril les services publics et des milliers d'emplois de fonctionnaires ?

C'est le mandat que nous défendrons dans les instances de la FSU. C'est en préservant son indépendance vis-à-vis du gouvernement, quel qu'il soit, que le syndicat peut défendre les revendications des personnels. En constituant cette liste, nous entendons y contribuer, en dehors de clivages artificiels de tendances.

Non à la signature par la FSU du projet d'accord PPCR, Abrogation de la réforme du collège, des nouveaux décrets régissant les statuts des enseignants et de la réforme des rythmes scolaires.

*Pour tous contacts : Martine Bodin ([bodin.clesse@wanadoo.fr](mailto:bodin.clesse@wanadoo.fr)).*

## **APPEL À CANDIDATURE**

### **Liste pour le rassemblement du syndicat sur les revendications, pour bloquer les mesures gouvernementales**

Le 17 septembre, l'intersyndicale du second degré SNES-SNEP - FO - CGT - SUD appelle à la grève pour l'abrogation de la réforme du collège.

L'intersyndicale s'est construite et renforcée suite à la grève interprofessionnelle du 9 avril, en appelant à la grève le 19 mai et le 11 juin sur cette exigence: Abrogation de la réforme du collège!

Cet appel concerne toutes les catégories.

Partout il manque des postes et nos garanties statutaires sont remises en cause alors que notre salaire est gelé depuis 2010. Devrions-nous accepter que les choses s'aggravent? Le ministère veut nous imposer encore plus de règles locales et moins de normes nationales par la poursuite de la réforme des rythmes scolaires, l'application des décrets statutaires dans le second degré et la réforme territoriale.

La réforme du collège est liée à cette politique d'austérité. Gagner son abrogation serait un point d'appui pour tous ceux qui font face aux mêmes attaques.

Le gouvernement cherche l'accord des fédérations de fonctionnaires sur le protocole Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations (PPCR) pour qu'ils acceptent la poursuite du blocage du point d'indice et la remise en cause des statuts - général et particuliers - de la fonction publique pour les adapter à la réforme territoriale, à la territorialisation. La FSU ne peut pas le signer.

La FSU ne peut accepter les atteintes aux statuts, la fin des normes nationales, le blocage des salaires et la dislocation de l'école. Aussi c'est bien la question de la grève de toutes les catégories de l'Éducation Nationale qui est posée pour nos revendications, pour bloquer la machine infernale.

Notre place est aux côtés des syndicats qui entendent œuvrer au rassemblement de tous pour mettre en échec la politique du gouvernement et défendre les revendications des personnels. Le 17 septembre doit être un premier jalon en ce sens.

Nous entendons intervenir dans nos syndicats, dans la FSU, avec les militants et tous les syndiqués qui, très nombreux et indépendamment des appartenances de " tendance ", agissent pour la défense de l'indépendance syndicale face au ministère, pour que les mandats adoptés dans les instances permettent au syndicat de jouer tout son rôle pour la mobilisation des personnels pour leurs revendications.

Tel serait le sens de notre liste. Emma Greiner (élue suppléante à la CA nationale du SNES sur une liste URIS)

*[emma\\_greiner@hotmail.com](mailto:emma_greiner@hotmail.com)*

# **SNEP FSU :** **L'EDUCATION EST NOTRE** **BIEN COMMUN INALIÉNABLE**

## ***Campagne de pétition : "Pour la création d'une commission parlementaire et d'audit pour les installations sportives dans les territoires de la république "***

Le Service Public d'Education incarne l'organisation sociale qui met en œuvre cet intérêt général.

Les lois de la république encadrent les missions dévolues aux agents du SPE

Intérêt général, égalité, égalité sociale, droit à l'éducation, démocratisation, réussite de tous : ces idéaux historiques et inébranlables sont constitutifs de la république.

OR en matière d'accès aux installations sportives des populations scolaires les lois de la républiques ne sont pas appliquées.

Les horaires et les programmes nationaux ne sont pas respectés.

Les textes officiels sont pourtant toujours en application.

L'article L 214-4 du code de l'Education (modifié par la loi n° 2003-339 du 14 avril 2003 et l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006) stipule que " les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'Education Physique et Sportive doivent être prévus à l'occasion de la création d'établissements publics locaux d'enseignement, ainsi que lors de l'établissement du schéma prévisionnel des formations. "....

... " Des conventions sont passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'Education Physique et Sportive "....

L'obligation de conventionnement tripartite concrétise les orientations de ces textes.

Enfin, la circulaire interministérielle du 09 03 1992 impose une obligation de résultat à l'ensemble des partenaires par la mise à disposition des installations nécessaires à l'enseignement de l'EPS. L'arrêt du Conseil d'Etat du 10 01 1994 conforte l'orientation et l'application de la circulaire précisée.

**Ce sont les raisons pour lesquelles nous lançons officiellement notre campagne de pétition " pour la création d'une commission parlementaire et d'audit pour les installations sportives dans les territoires de la république "**

Les élus de la nation font les lois de la république : c'est de notre responsabilités de citoyen, de membre du SPE et militant des droits en matières d'accès à la culture sportive de nous tourner publiquement vers la représentation nationale pour faire appliquer les lois existantes.

**Hugo Pontais; Serge Reitchess**  
septembre 2015



# CARTE PÉTITION : LES RETRAITÉ-ES, DISENT ÇA SUFFIT !

**Pouvoir d'achat, loi vieillissement, fiscalité : les organisations syndicales invitent ensemble les retraitées et les retraités à adresser une carte pétition au Président de la République.**

**C**ette nouvelle année commence mal pour les retraités : pas d'actualisation des pensions au 1er octobre 2015 alors que l'inflation est repartie à la hausse (+0,3% sur un an). S'ajoutant aux mesures fiscales spécifiques, le refus gouvernemental d'augmenter toutes les pensions est un coup supplémentaire porté au niveau de vie des retraités dont toutes les études et tous les organismes reconnaissent la baisse. La loi vieillissement traîne en longueur, la représentation des retraités dans plusieurs organismes est remise en cause...

Les organisations de retraités FSU, CGT, CFE-CGC, FO, CFTC, Solidaires, FGR-FP, LSR et Ensemble&Solidaires proposent de signer une carte postale à l'adresse du Président de la République pour revendiquer :

- L'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives, l'amélioration du pouvoir d'achat et aucune pension inférieure au SMIC ;
- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier qui prenne en compte l'évolution des salaires ;
- La mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- Le développement et le renforcement des Services Publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

**Ces cartes seront déposées à l'Élysée le 1er octobre.**

**Alain Kassardjian**



**Après les manifestations du 3 juin et 30 septembre 2014 et du 17 mars 2015**

**les retraités  
poursuivent  
leur mobilisation**

Non à une politique néfaste aux retraités

*Les pensions de tous les régimes de retraite sont bloquées depuis trop longtemps*

*Des menaces sévères sur les pensions de réversion*

*Nos régimes complémentaires sont menacés*

*Des milliers de retraités touchés par un nouveau mode de calcul de la CSG*

*Poids de plus en plus lourd de la TVA*

*De loi en loi, depuis près de 20 ans notre pouvoir d'achat régresse*

*Fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants. CASA, suppression de la 1/2 part des veufs et veuves, etc.*

*Des mesures fiscales injustes*

*3 milliards d'économie sur l'hôpital public*

*Déremboursements de médicaments*

*Casse de l'hôpital public*

*Augmentation des dépenses contraintes (énergie, transports, logement...)*

*Difficultés à payer une mutuelle*

**Les retraités disent :**

**ÇA SUFFIT**

**Je revendique :**

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom : .....

Signature : .....



# SALAIRES EMPLOI SERVICE PUBLIC

## Exprimez-vous !

Depuis de trop longues années, la situation de la Fonction publique se dégrade sous l'effet des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs.

Nos salaires sont en baisse continue en terme de pouvoir d'achat, situation principalement liée au gel de la valeur du point d'indice.

Les suppressions d'emploi se poursuivent dans de nombreux secteurs et vont s'accroître encore avec les diverses réformes de l'action publique en cours et à venir.

Nos conditions de travail et la qualité du service public se détériorent.

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les usagers, ni pour les fonctionnaires et agents publics, ni pour la cohésion sociale et le développement économique.

### Il est urgent d'opérer d'autres choix !

Pour y contribuer, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et FAFP de la Fonction publique ont décidé d'organiser une grande consultation démocratique des personnels de la Fonction publique du 21 septembre au 3 octobre 2015.

Cette consultation vise à permettre l'expression la plus large possible des agents de la Fonction publique afin de donner plus de poids à l'expression des revendications auprès du gouvernement.

Nous vous invitons donc à prendre quelques instants pour répondre à ces questions.

*Notre force, c'est le nombre. Exprimez-vous !*

1. Le gouvernement considère que le gel du point d'indice est un effort que les agents de la Fonction publique doivent consentir pour le redressement de la situation économique du pays.

Pensez-vous au contraire qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter les salaires, ce qui passe notamment par une augmentation de la valeur du point d'indice ?

Oui  Non

2. Dans votre service ou établissement, les emplois sont-ils en nombre suffisants pour assurer les missions de service public ?

Oui  Non

3. Etes-vous pour un nouveau plan de titularisation et des mesures fortes pour empêcher la reconstitution de la précarité ?

Oui  Non

4. Les réformes en cours (réforme territoriale, Santé, réforme de l'État...) vous semblent-elles susceptibles :

- d'améliorer le service rendu aux usagers ?

Oui  Non

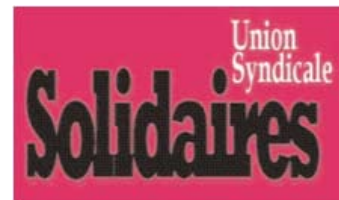
- d'améliorer les conditions de travail des personnels ?

Oui  Non

Grade : ..... Etablissement : .....

..... Département : .....

**A remettre à un militant de votre connaissance. Merci pour votre participation !**



## **COMMUNIQUE DES UNIONS REGIONALES D'ÎLE-DE-FRANCE NON A LA DEREGLEMENTATION, LA PRECARITE, OUI AU PROGRES SOCIAL !**

**Depuis le début de l'année, les salarié-es et retraité-es se mobilisent pour exprimer leurs attentes et leur exaspération face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.**

Ces mobilisations, souvent unitaires sont menées, pour exiger des augmentations de salaire et de pension, pour revendiquer de véritables améliorations des conditions de travail avec une nécessaire réduction de la durée du temps de travail, pour dénoncer les licenciements, pour exiger la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

Comme dans toute l'Europe, le FMI, la Banque Centrale Européenne et la Commission Européenne imposent leur politique d'austérité entraînant chômage, précarité et misère. Répondant aux injonctions de ces derniers, le gouvernement français a déjà imposé : pacte de responsabilité et la loi Macron 1. Demain, il risque de s'inspirer du rapport Combrexelle, pour remettre en cause toutes les avancées sociales conquises depuis le Conseil National de la Résistance.

Pourtant, les salariés le savent : le pacte de responsabilité, la loi Macron adoptée avec le recours au 49/3 accentuent cette politique régressive qui engendre des conséquences négatives pour les salariés : déréglementations, précarité, chômage, travail de nuit, travail du dimanche. A ces nouveaux reculs sociaux s'ajoutera l'incohérence environnementale d'une loi qui va jeter des milliers de cars sur les routes, au détriment du rail, entrant en complète contradiction avec les déclarations d'intention de F. Hollande à l'occasion de la COP21 qui se tiendra à Paris dans quelques semaines.

Comme si cela ne suffisait pas, après avoir commencé à démanteler la justice prud'homale, c'est au code du travail, socle législatif commun à tous les salariés, que le gouvernement décide de s'attaquer ! En s'appuyant sur le rapport Combrexelle, il prétend inverser la hiérarchie des normes en favorisant les accords de branches et d'entreprises qui pourraient, de fait, être moins favorables aux salariés et rendre le code du travail facultatif. Cela ne pourra satisfaire que le patronat qui, comme chez SMART, ne manquera pas d'utiliser le chantage à l'emploi pour arriver à ses fins

Décidément, le gouvernement aime les patrons et méprise les salariés !

Comme elles l'ont fait le 9 avril 2015, dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, les organisations syndicales CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES Île-de-France invitent les salariés à amplifier les mobilisations. Celles qui s'opposent au pacte de responsabilité, à la loi Macron, au rapport Combrexelle, à la loi NOTRe mais également à la loi Rebsamen. De la même manière, elles s'opposent aux tentatives de remise en cause du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.

### **Le jeudi 8 octobre, tous mobilisés pour :**

- L'augmentation des salaires, des retraites, des pensions, des minima sociaux et du point d'indice des fonctionnaires.
- Gagner l'égalité salariale femmes/hommes.
- Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage. Conforter et promouvoir les services publics
- Pérenniser et améliorer les garanties collectives, la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite.
- Maintenir les garanties collectives, statuts, conventions collectives, code du travail...
- Investir dans le système éducatif pour faire face à l'augmentation du nombre de lycéens et d'étudiants en leur assurant des conditions d'études satisfaisantes.
- Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques.

Toutes et tous ensemble, et unis, nous gagnerons !!

## **JEUDI 8 OCTOBRE 2015**

# **JOURNEE INTERPROFESSIONNELLE D'ACTIONS, DE GREVES ET DE MANIFESTATION A PARIS\* 14H - PLACE DE LA REPUBLIQUE**

*\*Les organisations syndicales régionales se réuniront en invitant les organisations syndicales de jeunesse (UNEF, UNL) dans les prochains jours pour organiser la manifestation régionale.*

Montreuil, le 16/09/2015

**UNE BANQUE  
CRÉÉE PAR  
DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**



# **MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la satisfaction de ses sociétaires-clients au coeur de ses préoccupations.

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**

**CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE  
TÉL. : 0 820 099 989\*  
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES  
MELUN – PARIS QUARTIER LATIN PARIS HAUSSMANN  
PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES**